

Objet : Mon soutien psy : notre engagement ne justifie pas des obligations SANS contreparties.

Je viens de recevoir ce courriel annonçant la généralisation du tiers payant obligatoire sur la part de l'Assurance Maladie dans le cadre du dispositif Mon soutien psy à compter de 2027 et je m'interroge sur les conséquences pratiques et financières de cette nouvelle obligation.

Le message indique qu'il convient de disposer d'une carte CPS et d'une solution de facturation SESAM-Vitale, tout en précisant que l'Assurance Maladie ne participe pas aux frais d'équipement.

Je souhaiterais donc obtenir des précisions écrites sur les points suivants :

- L'acquisition d'un logiciel agréé SESAM-Vitale, d'un lecteur de carte Vitale et d'une carte CPS constituera-t-elle une obligation réglementaire ou s'agit-il uniquement d'une recommandation ? Le tiers payant obligatoire sur la part de l'Assurance Maladie pourra-t-il continuer à être pratiqué au moyen de feuilles de soins papier, comme actuellement ?
- Existe-t-il une solution gratuite, simplifiée ou accessible sans abonnement permettant de facturer les séances avec tiers payant, notamment pour les psychologues dont l'activité conventionnée est limitée ?
- Pouvez-vous me confirmer que le tiers payant sur la part relevant des organismes complémentaires restera facultatif, en dehors des situations ouvrant droit au tiers payant intégral ? Dans ce cas, je souhaiterais également connaître les modalités particulières applicables aux assurés relevant du régime local d'Alsace-Moselle.
- Est-il prévu un accompagnement gratuit et accessible, avec un support technique efficace ?
- Est-il prévu une clarification : des procédures de facturation, des délais de paiement, de la gestion des rejets et des recours en cas de difficulté ?
- Est-il prévu une communication des règles claires et d'un calendrier réaliste, permettant aux professionnels de prendre leurs dispositions ?

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter une réponse précise à chacune de ces questions, en indiquant les références réglementaires correspondantes.

Je tiens à souligner que l'imposition de nouveaux frais fixes d'équipement et d'abonnement, sans participation financière de l'Assurance Maladie, pourrait être particulièrement pénalisante pour les professionnels.

Il me semblerait regrettable que des contraintes techniques et financières conduisent certains psychologues à renoncer à un dispositif pourtant destiné à améliorer l'accès aux soins psychologiques. Je vous avoue que cela m'interroge fortement.

OPTION : si vous envisagez un déconventionnement.

Dans ces conditions, j'envisage sérieusement de mettre fin à mon conventionnement. Je mesure les conséquences de cette décision pour les patients. Mais je refuse que leur difficulté d'accès aux soins serve à me demander d'accepter indéfiniment des conditions d'exercice que je ne peux plus soutenir.

OPTION ALTERNATIVE : si vous envisagez de fermer les nouvelles admissions.

Dans ces conditions, j'envisage de ne plus accepter de nouveaux accompagnements dans le cadre de Mon soutien psy.

OPTION ALTERNATIVE : si votre courrier de déconventionnement a déjà été envoyé.

J'ai adressé ma demande de déconventionnement à ma CPAM le [date]. Il ne s'agit donc plus d'une éventualité. Cette décision est la conséquence concrète de conditions d'exercice que je ne peux plus accepter. Je vous demande de mesurer ce que ces départs signifient pour l'accès aux soins.

Cordialement,

[Prénom NOM]

[Adresse professionnelle]

[Courriel et téléphone]

[Adhérent ou adhérente d'AIDPSYCO, si applicable]

NOTICE D'ENVOI À NE PAS INTÉGRER AU COURRIER

Conservez uniquement les options correspondant à votre situation. Supprimez leurs intitulés avant l'envoi.

À votre CPAM

Retrouver les coordonnées de votre CPAM (<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts...>), en renseignant votre code postal.

À la direction générale de la CNAM

Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance maladie

26-50, avenue du Professeur-André-Lemierre

75986 Paris Cedex 20.

À AIDPSYCO

Adressez une copie des réponses reçues à :

aidpsy@conventionpsy.com